

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2022 à 18 heures 00

Conseillers présents :

Carole CHEYRON DESLYS,
Patrick BERTONI,
Evelyne DURAND,
Bruno LONG,
Lionel ESTUBE,
Marie-Paule BOUCHARD,

Guisseppino FILIA,
Bruno PEYROL,
Denise MOULIN,
Valérie de MARLIAVE,
Rebecca CHAILLOT,
Philippe POYETON.

Absents excusés :

Thibaut GRANDMAISON (donne pouvoir à Patrick BERTONI)
Olivier MATHEY (donne pouvoir à Lionel ESTUBE)

1- Approbation compte rendu Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Résultat du vote : Pour : 14

2- Saisine par voie électronique (SVE) des actes d'urbanisme

Le portail de Saisine par voie Electronique « SVE » est un téléservice mis en place par la loi qui permet le dépôt, l'échange et le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme, sont concernées :

- Demande de permis : construire (PC et PC MI), d'aménager (PA) et de démolir (PD)
- Déclaration préalable (DP et DP MI),
- Demande de certificat d'urbanisme (CUa et b),
- Demande de transfert de permis

Le service offre également à l'utilisateur une vision d'ensemble de ses démarches en cours. Afin d'en faciliter le suivi, l'utilisateur peut également recevoir des messages par courriel ou en ligne l'informant de l'avancement de ses démarches.

Il est encore possible de déposer les demandes d'urbanisme sur format papier pour les personnes non équipées.

Le Conseil Municipal doit approuver les conditions générales d'utilisation du SVE.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conditions générales d'utilisation du service de saisine par voie électronique (SVE) ;
- d'autoriser la Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 14

3- Approbation règlement de l'eau

Préalablement à cette séance, un projet de règlement des eaux a été envoyé au Conseil Municipal.

Plusieurs modifications ont été soumises, un nouveau projet sera proposé à la prochaine réunion conseil municipal.

4- Projet parc photovoltaïque

Madame la Maire expose au Conseil Municipal la proposition d'EGREGA qui souhaite étudier un projet d'implantation de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Colonzelle et Grillon, au lieudit Gapillia.

Les parcelles nécessaires à l'implantation de cette centrale photovoltaïque sont propriétés de la commune. Il s'agit de la parcelle de la section ZA numéro 4 sur la commune de Colonzelle et de la parcelle de la section ZA numéro 134 sur la commune de Grillon.

Pour ce faire, la société EGREGA propose de signer avec la commune une convention générale pour le développement d'une centrale photovoltaïque comprenant notamment un prêt à usage et une promesse de bail.

Après discussion, une majorité des membres du Conseil Municipal est favorable au projet, seul 2 conseillers s'abstiennent.

Néanmoins, compte tenu de la teneur du projet Madame la Maire propose d'organiser une visite du site de Montjoyer et de reporter le vote à la prochaine réunion du conseil municipal.

5- Délibération durée temps de travail (1607 heures) des agents communaux

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, la délibération sur le temps de travail (n° 2021-42) a été prise. Le contrôle de légalité de la Préfecture la juge incomplète car le jour choisi comme journée de solidarité n'était pas précisé.

Nous restons en attente de l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Drôme qui est requis, avant de reprendre une nouvelle délibération.

6- Questions diverses :

➤ **Projet d'enfouissement des réseaux : Route des pierres plantées effacement réseaux téléphoniques**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de COLONZELLE

Dossier N°260990031ART

Objet : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme
Dissimulation des réseaux téléphoniques
Estimatif travaux - Approbation du projet
Participation communale

Le 25/02/2022 à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de COLONZELLE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.^{me} Carol (HEYRON DENYS).

Etaient présents : Carol HEYRON DENYS, Guiseppe FILSA, Patrick BERTOUT, Bruno PERAL, Evelyne DUJARD, Denis HOUYER, Bruno LOVA, Valérie de NABISAVE, Lionel ESTUDE, Rebecca CHAZUET, Marie-Paule BOUCAUD, Mlle. P. ARVEN
Etaient absents : Thibaut GRAGNADON (pouvoirs P. BERTOUT), Olivier HATHEV (pouvoirs L. ESTUDE)

Denis HOUYER a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques route de Grillon, à partir du poste COLONZELLE Dissimulation des réseaux téléphoniques	
Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil	22 497.28 €
<i>dont frais de gestion : 1 071.30 € HT</i>	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	6 749.18 €
Participation communale basée sur le HT	15 748.10 €
Total hors taxe des travaux de câblage : 2 880.83 €	
Plan de financement prévisionnel :	
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (40% x 2 880.83 = 1 141.61 €)</i>	
Financements mobilisés par le SDED	423.48 €
Participation communale	988.13 €
Montant total de la participation communale :	16 736.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 3°) Décide de financer comme suit la part communale (à compléter suivant la décision du Conseil Municipal) :
- 4°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur d'Energie SDED.
- 5°) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.
- 6°) Délibération affichée en Mairie le :

Résultat du vote	
Pour	24
Contre	/
Abstention	/

Pour extrait certifié conforme,

A COLONZELLE
Le 25/02/2022



(Cachet de la Mairie)

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le **SLO**
ID : 026-212600993-20220125-DL_02_2022-02

➤ **Points sur les travaux :**

- Portail et clôture : les services techniques ont réalisé un portail coulissant et la clôture autour de l'atelier municipal.

- Panneaux signalétiques : le groupe de travail va se réunir prochainement afin d'actualiser et rénover les signalétiques du village.
- Travaux à prévoir : taille des cyprès devant la mairie et de l'acacia dans le village
- Aménagement provisoire sur la route départementale en direction de Margerie : Les services du département nous ont demandé de tester une nouvelle proposition d'aménagement afin de sécuriser les montées et descentes du bus et de faire ralentir les véhicules. Le test est prévu pour 1 mois.
- Ordures ménagères : la modification du modèle de collecte depuis le 20 décembre 2021 s'est bien déroulée.

La séance est levée à 19h50.

La Secrétaire séance,



Denise MOULIN

La Maire



Carole CHEYRON DESLYS